

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0586^e** séance
tenue le **20 mars 2017** à **14 heures**
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, Mme Chantal Bémeur, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. André Desrochers, M. Arnaud Duhoux, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Nicole Leduc, M. Jun Li, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Francis Perron, M. Jean Piché, Mme Marie-Laurence Poirel, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Nathalie Trépanier, M. Stéphane Vachon, Mme Elvire Vaucher, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Gisèle Fontaine, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Guylaine Messier, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, Mme Catherine Grondin, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; un représentant du personnel : M. Eric Romano; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Sophie Archambault, Mme Kate Bazinet, M. Pierre Bissonnette, M. Alain Charbonneau, M. François Courchesne, Mme France Filion, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Monier, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, M. Philippe Prud'homme, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Isabelle Shumanski.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, Mme Josée Dubois, Mme Trang Hoang, M. Solange Lefebvre, M. Laurence McFalls, M. Michel Max Raynaud, M. Marc Servant, M. Éric Troncy; une représentante du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, M. Jean Poiré; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine; les observateurs : Mme Claire Benoit, Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Lyne Desjardins, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Stéphane Létourneau, Mme Claude Mailhot, Mme Chantal Pharand, M. Pascal Théoret.

EXCUSÉS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; les doyennes : Mme Hélène Boisjoly, Mme Isabelle Panneton; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; les représentants du corps professoral : Mme Leila Ben Amor, M. Adrian Burke, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Marianne Kempeneers, M. Bertrand Lussier, M. Alain Moreau, M. Christian Nadeau, M. Philippe R. Richard, M. Jean-Luc Sénécal, M. Mario Talajic, Mme Marion Vacheret, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentantes du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, M. Frédéric Kantorowski, Mme France Nolin; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche; une étudiante : Mme Andréanne St-Gelais; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty; un représentant des cadres et professionnels : M. Bruno Viens.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Le recteur souligne le départ à la retraite de Mme Danielle Morin, directrice administrative à la Faculté des arts et des sciences, et présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire et membre de l'Assemblée. Il la remercie pour sa contribution aux travaux de l'Assemblée et de l'université; l'Assemblée se joint au recteur par des applaudissements.

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

M. John G. Dudley, professeur retraité de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, décédé le 15 février 2017.

Faculté des arts et des sciences

Mme Pierrette Bergeron, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 3 janvier 2017.

M. Nathan Greenberg, professeur retraité du Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 17 février 2017.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0586-1 **ORDRE DU JOUR** 2017-A0021-0586^e-280

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2017-A0021-0586^e-280.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre relativement au point 7.1. Il soumet que le Groupe de travail sur la refonte des statuts est un comité constitué par le Conseil de l'Université, alors que le mandat du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU) est de voir au remplacement des membres des comités de l'Assemblée universitaire. Comme le groupe de travail n'est pas un comité de l'Assemblée, il demande pourquoi l'Assemblée devrait avoir un rapport et des recommandations du CNAU. Deuxièmement, l'Assemblée avait reporté ce point parce que les discussions sur le projet de la Charte n'étaient pas terminées, ce qui est toujours le cas.

La présidente des délibérations explique que la résolution qui avait été prise par l'Assemblée le 23 janvier était que ces nominations auraient lieu seulement à la suite de toutes les discussions sur la Charte. Lors de la dernière séance de l'Assemblée, M. Jean Charest a fait valoir qu'une partie des propositions de modifications de la Charte avaient été adoptées et qu'il faudrait que le groupe de travail puisse amorcer son travail. Ce à quoi elle a répondu que, selon le règlement, pour que l'Assemblée puisse voter sur ce point, il faudrait qu'il y ait reconsidération de la décision prise à la séance du 23 janvier, par un vote des deux tiers. Donc au point 7, l'Assemblée sera en premier lieu invitée à se prononcer à savoir si elle est prête à nommer les membres du comité. En ce qui concerne le premier commentaire, comme il s'agit d'une question de fond, elle suggère à M. Schiettekatte de présenter son commentaire au point 7.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la 0584^e séance intensive tenue le 23 janvier 2017, le 30 janvier 2017 et le 6 février 2017
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la 0585^e séance tenue le 20 février 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 7.1. Groupe de travail en vue de la refonte des statuts : nomination d'un étudiant, d'un chargé de cours et de deux professeurs
8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : Présentation du budget de fonctionnement 2017-2018
9. Plan d'action de la transformation institutionnelle
10. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2017-2018
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance Le 10 avril 2017, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0586-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0586-2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0584^e SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 23 JANVIER 2017, LE 30 JANVIER 2017 ET LE 6 FÉVRIER 2017**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0584^e séance intensive tenue le 23 janvier 2017, le 30 janvier 2017 et le 6 février 2017, tel que présenté.

AU-0586-2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0585^e SÉANCE TENUE LE 20 FÉVRIER 2017**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0585^e séance tenue le 20 février 2017, tel que présenté.

AU-0586-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant du procès-verbal.

M. Molotchnikoff, référant aux pages 5 et 6 du procès-verbal de la 0585^e séance, demande un suivi au sujet du projet de regroupement des neurosciences à l'Université de Montréal.

En l'absence des doyennes de la FAS et de la Faculté de médecine, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, souligne que les interactions entre les facultés qui oeuvrent dans le domaine des neurosciences sont encouragées. Elle réitère que la direction compte appuyer l'année prochaine un projet transversal qui englobera les divers domaines reliés aux neurosciences ainsi que les thématiques du vieillissement et du développement. Enfin, des discussions à ce sujet ont cours entre les facultés.

M. Molotchnikoff souhaite que l'on n'oublie pas d'intégrer dans ce projet la neurolinguistique, la neurocomputationnelle, la neuroéconomie, le neuromarketing.

Mme Hébert mentionne que la thématique s'intitule *la vie repensée*. On a choisi une appellation large pour que tous ceux qui se sentent parties prenantes de cette réflexion puissent y participer. Elle rappelle le commentaire des doyennes de la FAS et de médecine, à la séance précédente, concernant les efforts en cours pour faire des recrutements conjoints dans le domaine de la neurocomputationnelle, ajoutant que cette démarche progresse.

M. Molotchnikoff tient à féliciter la doyenne de la FAS, Mme Saba, de sa large victoire au décanat.

M. Casanova, qui fait partie du comité interfacultaire en lien avec ce projet, assure que les discussions vont bon train et que cela se fait dans l'optique de regrouper les neurosciences cognitives et les neurosciences biomédicales, en vue de présenter un projet au vice-rectorat.

AU-0586-4 **CORRESPONDANCE**

2017-A0021-0586^e-285

Le secrétaire général fait état d'une lettre, datée du 16 mars, reçue de M. Schiettekatte, concernant l'absence de certains membres de l'Assemblée universitaire.

AU-0586-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0586-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Il évoque les nombreuses représentations qui ont été faites, dans le cadre du U15, pour tenter d'influencer les décisions budgétaires des gouvernements fédéral et provincial. Dans le cas du budget fédéral, un des éléments nouveaux qui serait mis de l'avant est l'approche des « grappes ».

Le recteur mentionne ensuite plusieurs bonnes nouvelles en matière de développement durable pour l'UdeM. Ainsi, l'UdeM a obtenu la certification internationale STARS en développement durable, niveau argent, décernée par The Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education. D'autre part, la désignation *Campus équitable*, accordée par Fairtrade Canada et l'Association québécoise du commerce équitable, a été remise à l'UdeM et à l'École Polytechnique, dans le cadre d'un événement tenu la semaine dernière en compagnie de la FAECUM, des étudiants et de la direction de l'École Polytechnique.

Le 14 mars, à la Faculté de musique, s'est tenue une soirée de reconnaissance des employés pour rendre hommage aux employés qui comptent 25, 30, 35, 40 ou 45 années de service continu au sein de l'établissement.

Le recteur annonce que demain il amorce une tournée du campus avec le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, au sujet de la planification stratégique et de la transformation institutionnelle, dont il sera fait état au point 9 de l'ordre du jour.

Le recteur revient sur la tempête qui a eu lieu le 15 mars qui a entraîné la suspension des activités d'enseignement pour cette journée. Le recteur a tenu à diffuser une lettre de remerciement aux employés des services pour leur excellent travail lors de cette occasion. C'est la première fois depuis 20 ans que l'UdeM a suspendu ses activités pédagogiques. L'Université est une organisation vaste et complexe, et évidemment tout n'a pas été parfait, on a appris de cette expérience pour s'améliorer lorsqu'une telle situation se représentera.

Parmi les honneurs, le recteur souligne que M. André Blais, professeur titulaire du Département de science politique, figure parmi les cinq scientifiques les plus publiés dans le monde. Il mentionne ensuite la belle couverture faite la semaine dernière dans *La Presse* à un professeur de l'UdeM.

Aujourd'hui se tient à Montréal la *Journée de réflexion sur la prévention des violences à caractère sexuel*, tenue par la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, à laquelle participent la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, ainsi que la secrétaire générale de la FAECUM, Mme Andréanne St-Gelais.

Le 22 mars, le recteur assistera à la présentation du budget fédéral à Ottawa, à l'invitation du ministre fédéral des Finances, M. Bill Morneau. Selon les signaux qu'il a reçus, il semble que l'on ne doit pas s'attendre à d'importants réinvestissements. Le budget provincial, qui aura lieu dans la semaine suivante, pourrait par contre réserver de meilleures nouvelles à ce chapitre.

Enfin, le 23 mars prochain, dans le cadre de la Francofête, le Bureau de valorisation de la langue française et le CÉRIUM organisent une table ronde intitulée *Cultures et numérique : vers quel avenir?*.

AU-0586-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, fait un suivi au sujet des projets qui ont trait aux thématiques transversales. Le projet pilote *Sciences des données à l'action en santé* tiendra sa première journée de mobilisation le 31 mars à l'amphithéâtre K-500. Cet événement d'une demi-journée rassemblera des spécialistes des domaines reliés à cette thématique et offrira des présentations et une table ronde. Elle invite les professeurs, les chercheurs, les étudiants aux cycles supérieurs et les associés et assistants de recherche à s'y inscrire.

AU-0586-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Bérard demande au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau un suivi au sujet des travaux de la rampe mobile, notamment, quand celle-ci sera elle ouverte.

M. Filteau rappelle que le retard est dû à l'insertion des escaliers mécaniques dans le tunnel. Il a eu des rencontres avec l'entrepreneur et les architectes, qui ont assuré que les travaux, pour ce qui est de l'accès au tunnel, devraient être terminés à la fin du mois de mai 2017.

M. Schiettekatte revient sur le prochain budget fédéral dont on annonçait dans les médias qu'il serait axé, entre autres, sur l'innovation. Il évoque que le président du CRSNG tentait de faire valoir aux politiciens d'intégrer la notion de découverte, en plus de l'innovation qui est plus près de la commercialisation. Il désire savoir si cette notion de découverte a été promue auprès du nouveau gouvernement. D'autre part, à propos du concept de « grappe » évoqué précédemment par le recteur, il craint que le gouvernement s'engage dans la création de nouveaux programmes plutôt que dans la consolidation des programmes existants, par exemple ceux du CRSNG. Il s'informe si l'on a des signaux en ce sens.

Mme Hébert indique que l'UdeM et le U15 notamment, ont fait valoir, d'une voix unie, l'importance d'un réinvestissement dans la recherche libre. Il y a une préoccupation majeure de constater la tendance actuelle d'appuyer de très grands groupes de recherche, ce qui a pour effet d'entraîner la disparition des groupes de tailles moyennes. L'UdeM a fait valoir ses préoccupations dans ses rapports et mémoires dans le cadre d'audiences tant au niveau provincial que fédéral. En ce qui concerne les « grappes », elle rappelle que l'année dernière le gouvernement avait annoncé 800 M\$ pour le développement d'un programme de grappe « innovation », qui n'ont pas été dépensés. Selon les derniers échos, ce programme serait orienté vers l'innovation et la découverte. Dans ce contexte, le milieu universitaire fait valoir que l'innovation ne survient pas sans découverte et sans formation d'étudiants des cycles supérieurs. Cependant, les signaux sont assez clairs qu'en ce qui concerne les grappes, il devra y avoir une fonction d'innovation et de partenariat avec le privé.

Le recteur ajoute que cette préoccupation est transmise au gouvernement, cependant la priorité à l'égard de la rentabilité économique fait qu'il doute qu'elle soit entendue. Il évoque aussi les effets possibles des orientations de la nouvelle administration des États-Unis sur le financement de la recherche.

M. Molotchnikoff se dit surpris et inquiet que les universités n'aient eu aucune nouvelle du budget du gouvernement provincial à dix jours de l'annonce du budget. Il demande si le recteur peut fournir des informations à ce sujet, d'autant qu'il semblerait que le nombre d'étudiants est en déclin.

M. Filteau indique qu'il en sera fait état au point 8 de l'ordre du jour portant sur le budget de fonctionnement. Le ministre des Finances et le premier ministre ont annoncé dans les derniers mois un réinvestissement dans l'enseignement supérieur. Depuis ce temps aucune nouvelle, et il n'est pas possible d'obtenir du ministère des informations à ce sujet. Il faut donc attendre le budget du gouvernement provincial pour être informé.

Le recteur ajoute qu'une préoccupation de la direction, qui rejoint un peu la question précédente, est que le gouvernement recherche des cibles associées à son financement, ce qui fait que les universités ne pourraient pas avoir la latitude d'utiliser les fonds selon leurs objectifs.

M. Saul évoque un article récent dans la revue *Affaires universitaires* sur la situation des universités québécoises, il y est fait état que toutes les universités sont dans une situation financière désolante. En prévision du budget du gouvernement, vu cette situation partagée, ont-elles pu agir de manière commune auprès du gouvernement malgré leurs divergences?

M. Filteau confirme que des représentations sont faites pour tenter d'influencer le gouvernement en ciblant les secteurs ou des problématiques. Il rappelle la rencontre, dont avait fait mention le recteur, avec le ministre des Finances et la ministre David, en décembre dernier, lors de laquelle les recteurs ont fait valoir des enjeux globaux associés au sous-financement des universités. Par contre, il est plus difficile d'avoir une approche commune des universités sur des problématiques et des secteurs plus spécifiques, compte tenu des différences entre les établissements.

M. Saul demande si le fait que les universités ne s'entendent pas sur la destination du financement à investir pourrait avoir pour effet que le gouvernement n'investisse pas.

M. Filteau affirme que cela n'est pas lié, le gouvernement fait ses choix ; et depuis quelque temps il adopte une approche de financement ciblé. Il donne en exemple le réinvestissement modeste, l'année dernière, dans les universités en ciblant la réussite et le soutien aux étudiants en situation de handicap.

Le recteur indique que les universités du Québec ont en moyenne environ 4 000 \$ de moins par étudiant que la moyenne du Canada. Cet écart par rapport à la moyenne canadienne est l'argument qu'il essaie de faire valoir, mais la complexité du réseau des établissements universitaires du Québec, les particularités de chaque établissement, fait en sorte qu'il est difficile d'avoir une démarche commune.

AU-0586-7 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE
MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS

2017-A0021-0584^e-254, 255

Les membres ont reçu les recommandations du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU) relatives à la nomination de membres au Groupe de travail en vue de la refonte des statuts, consignées au document 2017-A0021-0584^e-254. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

La présidente des délibérations cède la parole à M. Schiettekatte qui avait indiqué, au point 1 vouloir intervenir sur ce point.

M. Schiettekatte réitère son point d'ordre présenté au point 1, à savoir que le groupe de travail est un comité constitué par le Conseil de l'Université, alors que le mandat du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU) est de voir au remplacement des membres des comités de l'Assemblée universitaire. Comme le groupe de travail en question n'est pas un comité de l'Assemblée, il demande pourquoi l'Assemblée devrait avoir un rapport et des recommandations du CNAU.

Le secrétaire général convient que M. Schiettekatte a raison : au sens strict, le mandat du CNAU précise qu'il est chargé des comités de l'Assemblée universitaire. Cependant, il est d'usage que le CNAU fasse des recommandations pour des comités conjoints tels que le Comité de la planification et le Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts. Par contre, le Groupe de travail mis sur pied par le Conseil n'est pas formé conjointement avec l'Assemblée universitaire. Il rappelle que le CNAU est un comité que l'Assemblée a mis sur pied pour accélérer ses processus de nominations. Il appartient à l'Assemblée de décider si elle souhaite entendre les recommandations du CNAU ou retourner à l'ensemble des candidatures qui ont été soumises et d'élire des représentants parmi cette liste, le cas échéant. Selon sa compréhension, le point d'ordre est à l'effet de remettre en cause les recommandations du CNAU, et non la liste des candidats, donc l'Assemblée peut décider de reconsidérer l'ensemble des candidatures qui ont été soumises à l'étude du CNAU.

M. Charest se dit d'accord avec l'interprétation du secrétaire général. Il est vrai que le mandat du CNAU vise des comités de l'Assemblée universitaire. Il explique que le CNAU a reçu la demande qui émanait du Comité de gouvernance, qui relève du Conseil, à l'effet d'inviter l'Assemblée universitaire à déléguer des membres sur le groupe de travail en question. Le CNAU ne s'est pas posé la question de savoir si le groupe de travail relève ou pas de l'Assemblée, il a fait son travail en vue de faciliter la tâche à l'Assemblée universitaire. Celle-ci pourrait décider de déléguer des membres à ce comité, ou encore refuser que ce soit le Comité de nomination qui recommande des candidatures. M. Charest demande à M. Schiettekatte si son point d'ordre vise à dire que le comité de nomination n'était pas en droit de faire le travail de recommandation comme il l'a fait ; auquel cas il faudra trouver un mécanisme pour répondre à la demande du Comité de gouvernance de déléguer des membres sur ce groupe de travail. Ou est-ce que le point d'ordre est à l'effet que ce groupe de travail ne relevant pas de l'Assemblée, le CNAU ne pourrait amener cette assemblée à y déléguer des personnes.

M. Schiettekatte répond qu'il s'agit de la première interprétation, à savoir que ce n'était pas au Comité de nomination de faire des recommandations.

En question complémentaire, M. Charest demande qui alors fera ce travail.

La présidente des délibérations fait remarquer que l'Assemblée a pris connaissance des recommandations du Comité de nomination et que celles-ci peuvent être reprises par les membres de l'Assemblée. Et, comme dans le cas des recommandations du CNAU, il est possible aux membres de proposer d'autres personnes que celles recommandées par le CNAU selon les règles habituelles, à savoir qu'on ne peut pas proposer des gens qui ne sont pas sur la liste de candidats et qui n'ont pas confirmé leur candidature.

M. Schiettekatte indique qu'habituellement il n'est pas permis à l'Assemblée de débattre des candidatures.

La présidente des délibérations rétorque que cette interprétation n'est pas exacte. L'idée n'est pas que l'Assemblée n'a pas le droit de débattre, mais plutôt que lorsqu'on propose une personne on doit faire valoir uniquement les mérites de cette candidature, sans critiquer les autres candidatures proposées.

M. Schiettekatte indique qu'à sa connaissance il n'était plus possible de faire valoir une candidature.

La présidente des délibérations répond qu'elle n'a pas souvenir d'une décision qui visait à empêcher de promouvoir la candidature que l'on propose.

Se reportant à l'intervention de M. Charest, M. Arseneault désire savoir s'il y a une distinction à faire entre « groupe de travail » et « comité ».

La présidente des délibérations indique que la distinction dont il est question porte sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un comité de l'Assemblée universitaire, mais d'un groupe de travail conjoint de l'Assemblée et du Conseil.

M. Charest précise que lorsqu'il a utilisé le terme « comité » il référait au Comité de gouvernance qui a mis sur pied un groupe de travail.

M. Arseneault demande si un groupe de travail est la même chose qu'un comité. S'il y a une distinction à faire entre comité et groupe de travail, cet élément doit être clarifié.

M. Charest donne lecture du mandat du groupe de travail énoncé dans le rapport soumis à l'Assemblée (document 2017-A0021-0584^e-254). Ce groupe de travail doit faire rapport au Comité de gouvernance et par la suite au Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle.

M. Saul observe que cette discussion est plutôt théorique parce que les recommandations du Comité de nomination ne sont pas obligatoires. Donc la proposition du Comité n'a pas de conséquence pratique.

La présidente fait remarquer que l'Assemblée s'entend sur le fait que les nominations à ce groupe de travail ne relèvent pas du mandat du CNAU, mais que les conséquences ne sont pas dramatiques. Elle va présider en fonction du fait que ceci a été soulevé. Elle avise qu'avant de procéder à l'élection des membres du groupe de travail, une proposition de reconsidération de la décision prise à la séance du 23 janvier 2017 doit être présentée. Cette décision était à l'effet que les élections pour ce groupe de travail se feraient uniquement après les discussions sur le projet de modification de la Charte. Or ces discussions ne sont pas terminées, elles se poursuivront à la séance du 10 avril prochain.

Afin de permettre au groupe de travail d'amorcer ses travaux, M. Charest fait la proposition de reconsidérer la décision de reporter la nomination des membres du groupe de travail après toutes les discussions sur la Charte. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations rappelle qu'un vote des deux tiers est requis. Elle invite les membres à débattre de cette proposition.

Le secrétaire général fait remarquer qu'en vertu de la règle 86 du *Guide L'Espérance*, cette demande ne constitue pas une proposition de reconsidération de la question, puisqu'une telle demande doit être faite au cours de la même séance où la décision a été prise.

La présidente des délibérations convient de la remarque. Dans les circonstances, elle suggère néanmoins que l'Assemblée prenne un vote sur cette question de reconsidérer la décision prise le 23 janvier; un vote à majorité simple est requis dans ce cas.

Une demande de vote secret est présentée, celle-ci est appuyée.

M. Schiettekatte, qui évoque que des éléments centraux de la Charte sont encore sujets à débat, dit ne pas voir comment un comité pourrait faire ses travaux en l'absence d'un projet complet. Pour cette raison, il votera contre la proposition.

Le recteur rappelle qu'au cours des dernières années l'Assemblée a modifié les statuts, par exemple dans le cas de la Faculté de théologie et de sciences des religions, et de la durée des mandats des doyens, sans qu'il y ait eu de discussions sur la Charte. Donc il est faux de dire que l'on ne peut pas parler des statuts parce qu'on n'a pas fini de discuter de la Charte. .

Aucune autre intervention n'étant présentée, la présidente des délibérations cède la parole à M. Charest pour conclure avant la tenue du vote.

M. Charest fait valoir que rien n'empêche le groupe de travail de commencer ses travaux. Par respect pour les gens qui vont travailler sur ce groupe de travail dans des délais relativement courts, il ne voit pas l'utilité d'attendre la fin des discussions sur la Charte ; celles-ci en principe se concluent le 10 avril, avec le dépôt du rapport du CEPTI. Il ne croit pas que l'on crée un grand décalage en nommant ces personnes aujourd'hui et en leur permettant de s'approprier les statuts.

L'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition à la majorité, par 59 votes pour, 12 contre et une abstention.

Le recteur constate que le résultat du vote comporte deux mentions « non votant », une situation qui a été observée à plusieurs reprises il y a quelques mois. Il se demande si le système de votation fonctionne correctement.

Le secrétaire général confirme que cela avait été vérifié, et qu'il a été constaté que cela était dû au hasard, les mentions « non-votant » provenaient de personnes différentes. Le système fonctionne correctement.

Les personnes suivantes ont demandé par courriel à ce que leur départ à ce point de l'ordre du jour soit consigné au procès verbal : M. Dominique Arseneault, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Marie-Laurence Poirel, M. François Schiettekatte, Mme Nathalie Trépanier, M. Stéphane Vachon.

AU-0586-7.1 GROUPE DE TRAVAIL EN VUE DE LA REFONTE DES STATUTS :
NOMINATION D'UN ÉTUDIANT, D'UN CHARGÉ DE COURS ET DE
DEUX PROFESSEURS

2017-A0021-0584^e-254, 2017-A0021-0584^e-255

Comme mentionné au point précédent, les membres sont invités à proposer des personnes qui figurent sur la liste de candidats et qui ont confirmé leur candidature.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à procéder à la nomination du représentant étudiant. Une seule candidature étant confirmée pour ce poste, soit celle de Mme Annie-Claude Vanier, celle-ci est déclarée élue.

Deux personnes ayant accepté d'être mises en candidatures pour le poste réservé aux chargés de cours, la présidente des délibérations suggère que l'Assemblée procède à un scrutin. Les candidats sont : Mme Françoise Guay et M. David Lewis.

L'Assemblée procède au scrutin et élit M. David Lewis à la majorité des voix (46 voix exprimées en sa faveur, et 19 voix en faveur de Mme Guay).

M. Bouchard présente un point d'ordre. Il se dit inquiet du fait que le résultat du vote comporte encore deux mentions « non votant ». Il suggère qu'un test soit fait pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème avec le système de votation et que tous puissent exprimer leur vote.

La présidente des délibérations répond que des vérifications ont été faites à cet égard par le secrétaire général qui ont permis de valider le bon fonctionnement du système. D'autre part, elle informe qu'un membre de l'Assemblée lui a confié qu'il ne participait jamais au vote pour des raisons personnelles, ce qui explique qu'il y a au moins une mention « non votant » dans le résultat des votes.

La présidente des délibérations invite les membres à proposer des personnes qui figurent sur la liste de candidatures afin de pourvoir les deux postes réservés aux professeurs.

M. Charest propose la candidature de M. Vincent Gautrais. La proposition est appuyée.

M. Filteau propose la candidature de Mme Christina Zarowsky afin d'assurer un équilibre homme-femme au sein du groupe de travail, la proposition est appuyée.

Aucune autre candidature n'étant présentée, M. Vincent Gautrais et Mme Christian Zarowsky sont déclarés élus par acclamation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Groupe de travail en vue de la refonte des statuts, et ce, pour la durée des travaux de ce comité :

Un étudiant

Annie-Claude Vanier
Étudiante
FAS - Histoire

Un chargé de cours

David Lewis
Chargé de cours
FAS - Histoire

Deux professeurs

Vincent Gautrais
Professeur titulaire
F. droit

Christina Zarowsky
Professeure titulaire et directrice
ESPUM - Médecine sociale et préventive

AU-0586-8

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017-2018

2017-A0021-0586^e-282, 282.1, 283, 284

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU) sur le budget de fonctionnement 2017-2018, à l'aide d'une présentation électronique (document 2017-A0021-0586^e-282.1). Préalablement à la séance, les membres ont reçu le budget de fonctionnement 2017-2018 (document 2017-A0021-0586^e-282), les principales hypothèses budgétaires (document 2017-A0021-0586^e-283) et le sommaire de revenus et des dépenses (document 2017-A0021-0586^e-284).

La présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), Mme Danielle Morin, ajoute que les membres du CBAU se sont réunis la semaine dernière et ont questionné plusieurs aspects du budget. La discussion du Comité a permis d'apporter un éclairage sur le budget 2017-2018 et d'intégrer plusieurs éléments à la présentation.

M. Saul félicite M. Filteau pour son excellente présentation. Il présente deux questions sur le budget de fonctionnement (document 2017-A0021-0586^e-282). Sa première question porte sur la baisse des revenus reliés aux frais indirects qui passent de 4 200 000 \$ en 2016-2017 à 4 M\$ en 2017-2018. Il désire savoir à quoi cette baisse est due.

M. Filteau précise qu'il s'agit des frais indirects sur les contrats de recherche. Il explique que le montant de 4 M\$ pour 2017-2018 est une prévision établie par le Bureau de la recherche. Comme il s'agit d'une prévision, il est possible qu'au final ce montant soit plus élevé selon les contrats de recherche qui seront confirmés au cours de la prochaine année.

M. Saul s'informe ensuite au sujet de la baisse des dépenses en matière de gestion des immeubles qui passent de 64 M\$ en 2016-2017 à 63 M\$ pour 2017-2018.

M. Filteau avise qu'il faut distinguer le budget de fonctionnement et le budget alloué à la Direction des immeubles aux fins des immobilisations. Il explique que la baisse importante pour 2017-2018 est reliée à l'acquisition anticipée par l'UdeM de l'emphytéose sur l'immeuble du campus Laval. Comme mentionné dans sa présentation, le fait de transférer la prise en compte des espaces du campus Laval en réduction des coûts fera qu'il y aura moins de dépenses aux immeubles. Cela permettra de générer des économies importantes au niveau des taxes, des coûts d'intérêts et d'autres dépenses administratives, dans le budget des immeubles.

M. Molotchnikoff présente trois questions. Sa première question porte sur la baisse de la clientèle étudiante : pourquoi les universités anglophones, notamment l'Université McGill, ont une augmentation de clientèles étudiante, selon le commentaire du vice-recteur. Deuxièmement, il désire savoir si la stratégie numérique réfère aux cours en ligne. Il souligne que ceux-ci représentent une source de revenus considérables pour les universités américaines. Sa troisième question porte sur les bourses : est-ce que le budget pour les bourses que l'université accorde aux étudiants est augmenté, diminué ou stationnaire? Il souligne que c'est un facteur important pour attirer des étudiants aux cycles supérieurs.

En réponse à la dernière question, M. Filteau indique que le montant alloué aux bourses dans le budget de fonctionnement est stable par rapport à l'année dernière. Les bourses des étudiants proviennent de plusieurs sources, notamment des fonds des chercheurs via leurs fonds de recherche, et du fonds de développement via les dons reçus dans le cadre de la grande campagne de financement. Il rappelle que les bourses étaient un des objectifs de la grande campagne afin de permettre de réduire la pression sur le fonds de fonctionnement par rapport à cet élément. Il réitère qu'en montant absolu et en pourcentage l'UdeM est l'institution qui contribue le plus en bourses à partir de son fonds de fonctionnement du fait que dans le passé son fonds de dotation n'était pas axé sur les bourses, une approche qui a été un peu corrigée avec le focus mis sur les bourses dans la grande campagne de financement. En ce qui concerne la question de l'augmentation de la clientèle étudiante dans les universités anglophones, cette augmentation est reliée au phénomène de croissance de la clientèle étudiante, incluant les francophones, dans les cégeps anglophones. La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Louise Béliveau, qui est absente, pourrait détailler davantage ce phénomène, cependant il soumet que l'attrait des jeunes pour les études en anglais est motivé par une plus grande attractivité des employeurs pour du personnel bilingue, et par les plus grandes possibilités d'emploi dans le monde.

Sur ce dernier commentaire, M. Molotchnikoff demande si l'immigration peut favoriser les universités anglophones.

M. Filteau dit ne pouvoir répondre à cette question. En ce qui a trait à la question sur les cours en ligne, il confirme que la formation à distance, donc les cours en ligne, notamment dans le cadre de la formation continue, est un élément très important de la stratégie numérique inscrite dans la transformation institutionnelle qui découle de la planification stratégique. Les facultés sont déjà impliquées dans des groupes de travail sur cette question. C'est une piste intéressante considérant qu'il y a une demande des personnes sur le marché du travail en formation professionnelle continue ou même pour du développement. Il ajoute que l'institution accuse un peu de retard sur le plan de la visibilité de son offre de services en matière de formation.

En complément d'information sur la question précédente, Mme Brochu indique qu'il y a eu une hausse de clientèle dans les universités anglophones qui ont des programmes dans les secteurs des études commerciales et de l'ingénierie. En ce qui concerne la question en lien avec la croissance de la clientèle des étudiants internationaux, elle rapporte qu'il a été mentionné dans le cadre du congrès l'Association des études supérieures au Canada, que le calcul n'est pas toujours bénéfique parce que cette clientèle demande beaucoup de soutien, entre autres pour l'adaptation, etc.

Le recteur présente quatre commentaires. Son premier commentaire touche à la clientèle étudiante. Le SRAM vient de publier une baisse des demandes d'admission dans les collèges, de l'ordre de 3500 étudiants. Cette baisse se répercutera dans les universités dans deux à trois ans. Deuxièmement, le déficit accumulé de 160 M\$ cause des problèmes de trésorerie, mais aussi de nature politique : pour cette raison, le ministère met en doute la capacité de l'UdeM de développer des projets,

et le Conseil de l'Université est préoccupé par cet aspect. Son troisième commentaire porte sur la tendance du gouvernement à diriger le financement vers des créneaux particuliers. En terminant, le recteur félicite et remercie M. Filteau, M Prudhomme, M. Nowakowsky de l'équipe du budget, et M. Alain Charbonneau des communications, pour leur excellent travail.

Référant à la page *Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche*, M. Gagnon demande ce qui explique la diminution des lignes Subventions de contrepartie et Initiatives nouvelles entre les réalisations estimées 2016-2017 et le budget 2017-2018.

M. Filteau indique que des vérifications seront faites et que la réponse à la question sera donnée à la prochaine séance.

En terminant, M. Filteau remercie les membres de l'équipe du budget, ainsi que Mme Danielle Morin, la présidente sortante du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, pour sa contribution au comité pendant les huit dernières années.

AU-0586-9

PLAN D'ACTION DE LA TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE

2017-A0021-0586^e-286

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, présente le *Plan d'action de l'UdeM pour 2016-2017* intitulé « *transcender les frontières* », consigné au document 2017-A0021-0586^e-286. Une version imprimée de cette brochure est distribuée aux membres séance tenante. Cette présentation s'inscrit dans la suite de l'adoption, l'automne dernier, de l'énoncé de principes sur la transformation institutionnelle et de l'adoption de la planification stratégique en décembre 2016, et en continuité avec l'engagement pris de communication et de suivi régulier à la communauté universitaire.

Le plan d'action s'articule autour de cinq engagements pour transformer l'Université de Montréal, lesquels sont déclinés par la suite en actions. Ces cinq engagements sont : 1) Signature UdeM (une identité au plan académique), 2) Laboratoire d'innovation, 3) Gouvernance et interactivité organisationnelle dynamiques, 4) relations durables avec les diplômés, 5) milieu de vie engageant et stimulant, qui sont déclinés par la suite en actions.

Ce plan d'action a été présenté au CEPTI la semaine dernière. L'Assemblée universitaire reçoit en primeur cette brochure; elle sera diffusée largement dans l'institution à partir de demain. Demain également, le vice-recteur et le recteur entreprendront une tournée des unités académiques et administratives de la communauté universitaire à ce sujet. Lors de la séance de l'Assemblée universitaire du 15 mai prochain, le vice-recteur fera un retour sur cette tournée. Enfin, un autre outil de communication plus sommaire sera diffusé à plus grande échelle.

Le recteur indique que cette démarche s'inscrit dans la demande qui avait été faite à l'Assemblée de faire le point sur une base régulière sur là où on est rendu. Comme mentionné par M. Charest, l'Assemblée reçoit en primeur cette brochure. Les outils mis en place constituent une forme de rétroaction de ce que la communauté a exprimé dans la consultation, et qui lui permet de contribuer à faire évoluer l'institution. Des itérations multiples auront lieu dans les mois et les années qui viennent.

M. Charest ajoute que le site web sur la transformation, mentionné à la page 11 du document, sera mis à jour périodiquement pour rendre compte de l'état de réalisation des actions et des développements de toutes natures. Il invite les membres à s'y référer régulièrement.

M. Saul observe que cette initiative de diffusion de l'information porte surtout sur la planification stratégique qui a été remaniée et présentée d'une manière plus accessible. C'était une des demandes du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI) qui avait mis de l'avant l'idée que la planification stratégique ne devait pas être rangée et revue seulement cinq ans plus tard. Cette brochure offre un résumé de la planification stratégique, qui permet de suivre ce qui va se passer et

qui permettra aussi de poser des questions à M. Charest, lors de son bilan annuel. Donc un outil de suivi et de questions.

AU-0586-10 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR
L'ANNÉE 2017-2018**
- **RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
2017-A0021-0586^e-281

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2017-2018, conformément au document 2017-A0021-0586^e-281.

AU-0586-11 **PROCHAINE SÉANCE**

Le secrétaire général rappelle qu'il est prévu que le CEPTI dépose son rapport à la séance du 10 avril. Afin que l'Assemblée ait suffisamment de temps pour en discuter, il informe qu'il est probable que la prochaine séance, le 10 avril, soit une séance intensive débutant à 10 h 30, sous réserve de la décision qui sera prise par le Comité de l'ordre à sa prochaine réunion.

AU-0586-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 54.